
Programme de Formation

Connaitre la réglementation des hébergements touristiques (Statuts, Impôts et taxe de séjour)

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Personnels en charge de la coordination des acteurs touristiques, de la commercialisation et de la promotion touristique, des visites des hébergements à classer ou à labelliser :

Loueurs pros et non-pros de meublé de tourisme et/ou de chambres d'hôtes

Niveau : Débutant / Intermédiaire



Objectifs pédagogiques

Maîtriser le régime juridique et fiscal applicable : commun et spécifique à chaque activité (**meublé de tourisme et CH**).

Décrypter les relations contractuelles les plus courantes entre le loueur et le locataire.

Établir une cartographie des principaux risques de contentieux.

Optimiser la gestion des litiges.



Description

Participer à cette formation vous permettra de renforcer vos connaissances en **droit du tourisme, droit du commerce, droit de la propriété intellectuelle...** et assurément en **droit fiscal et droit social** afférents aux activités de loueurs de meublés de tourisme et/ou de chambres d'hôtes.

Et surtout d'anticiper, de gérer ou de réguler les éventuels conflits, et encore plus de répondre aux attentes de vos partenaires.

Contenu :

Maîtriser le régime applicable

- Faire le point sur les textes en vigueur et leur champ d'application
- Définir les conditions pour être hébergement touristique offert à la location
- Obligation, contrôles et sanctions en matière d'hébergement touristique : construction, sécurité, déclaration en mairie ou autorisation municipale, consommation...
- Le loueur de meublé professionnel et le loueur non professionnel
- La procédure volontaire de classement : déroulement, organismes accrédités...
- Les labels, marques, chartes...
- La fiscalité applicable aux meublés de tourisme et aux chambres d'hôtes
 - Le régime fiscal avantageux du loueur de meublés de tourisme et de CH
 - Les autres éléments fiscaux : TVA, IR/IS, CFE, taxe foncière et d'habitation, SACEM/SPRE, taxe audiovisuelle, taxe de séjour...



- La commercialisation des meublés et chambres d'hôtes par des intermédiaires : agents de voyages, prestataires de services, tours opérateurs, distributeurs, agent immobilier, etc.
- Annexer une prestation extérieure à la prestation de meublé ou CH et devoir être immatriculé auprès d'Atout France depuis le 1er juillet 2018 !

Analyser le contrat et les obligations du loueur

- Le contenu du contrat et le descriptif de l'hébergement
- Qualifier le contrat : définir son importance et l'approche à tenir en fonction du client étranger
- L'offre contractuelle : définir le moment de formation du contrat et la réglementation applicable
- Les règles financières : arrhes, acompte, caution.
- Respecter l'obligation d'information
- Intégrer les dispositions spécifiques à la protection du consommateur
- Faire le point sur les clauses abusives
- Décrypter les principaux problèmes liés à l'exécution du contrat en pratique

Zoom sur les obligations du loueur

- Les obligations du loueur : ses engagements contractuels , assurances , éviter les écueils et infractions dans le cadre d'opérations promotionnelles : concurrence déloyale , publicité trompeuse , etc. maîtriser les spécificités liées à la vente sur Internet
- Les obligations du client : tour d'horizon des services et prestations exigibles par le client , assurances , check-list des recours possibles en cas de manquement à leurs différentes obligations : paiement du prix , utilisation des lieux « en bon père de famille » , délit de grivèlerie , etc.

Optimiser la gestion de vos contentieux

- Savoir bien réagir et s'organiser en cas de litige
- Maîtriser les différentes alternatives pour régler un litige.



Prérequis

Avoir une expérience préalable ou avoir suivi des **formations afférentes** aux hébergements touristiques.

NIVEAU : INTERMEDIAIRE – AVANCE

MATERIEL A PREVOIR PAR LES STAGIAIRES :

- Convention avec les partenaires
- Contrat de location de meublé de tourisme et/ou de CH



Modalités pédagogiques

Accueil en présentiel dans une salle dédiée – Les apprenants bénéficient d'un environnement propice à l'apprentissage.

Formation prévue pour un groupe de 5 à 12 personnes.

Mise à disposition en ligne de documents – Accès à des ressources pédagogiques après la formation pour un apprentissage continu.



Moyens et supports pédagogiques

Documents supports de formation – Matériel de formation projeté durant les sessions.

Supports de formation en ligne – Accès à des ressources pour approfondir les connaissances après la formation.

Alternance d'exposés participatifs et d'exercices pratiques et projets collectifs – Les participants mettent en pratique leurs connaissances à travers des exercices.



Modalités d'évaluation et de suivi

Feuilles de présence – Suivi de la participation des stagiaires.

Questions orales ou écrites – Des QCM seront utilisés pour évaluer les connaissances.

Questionnaire de positionnement – Évaluation diagnostic avant la validation de l'inscription.

Formulaires d'évaluation – Un questionnaire de satisfaction à chaud et une évaluation sommative pour suivre la progression des compétences.

Certificat de réalisation – Délivrance d'un certificat à la fin de la formation.



Informations sur l'admission

Renseigner le questionnaire de positionnement



Informations sur l'accessibilité

L'accessibilité des locaux est garantie pour le public en situation de handicap, y compris pour les **personnes à mobilité réduite**. Les moyens techniques et pédagogiques peuvent être adaptés au public en situation de handicap.

Modalités à indiquer lors de l'inscription et définies en amont de la formation en envoyant un message à : contact@institut-tourisme.bzh